

Chapitre 30 : Produits pharmaceutiques

Notes.

1. Le présent Chapitre ne comprend pas :
 - a) les aliments diététiques, aliments enrichis, aliments pour diabétiques, compléments alimentaires, boissons toniques et eaux minérales, autres que les préparations nutritives administrées par voie intraveineuse (Section IV) ;
 - b) les produits, tels que les comprimés, les gommes à mâcher ou les timbres ou rondelles autocollants (administrés par voie percutanée), contenant de la nicotine et destinés à aider le sevrage tabagique (n°24.04) ;
 - c) les plâtres spécialement calcinés ou finement broyés pour l'art dentaire (n°25.20) ;
 - d) les eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles, médicinales (n°33.01) ;
 - e) les préparations des n°s 33.03 à 33.07, même si elles ont des propriétés thérapeutiques ou prophylactiques ;
 - f) les savons et autres produits du n°34.01 additionnés de substances médicamenteuses ;
 - g) les préparations à base de plâtre pour l'art dentaire (n°34.07) ;
 - h) l'albumine du sang non préparée en vue d'usages thérapeutiques ou prophylactiques (n°35.02) ;
 - ij) les réactifs de diagnostic du n°38.22.
2. Au sens du n° 30.02 on entend par *produits immunologiques* les peptides et les protéines (à l'exclusion des produits du n° 29.37) qui participent directement à la régulation des processus immunologiques, tels que les anticorps monoclonaux (MAB), les fragments d'anticorps, les conjugués d'anticorps et de fragments d'anticorps, les interleukines, les interférons (IFN), les chimiokines, ainsi que certains facteurs onconécrosants (TNF), facteurs de croissance (GF), hématopoïétines et facteurs de stimulation de colonies (CSF).
3. Au sens des n°s 30.03 et 30.04 et de la Note 4 d) du Chapitre, on considère :
 - a) comme produits non mélangés :
 - 1°) les solutions aqueuses de produits non mélangés ;
 - 2°) tous les produits des Chapitres 28 ou 29 ;
 - 3°) les extraits végétaux simples du n°13.02, simplement titrés ou dissous dans un solvant quelconque ;
 - b) comme produits mélangés :
 - 1°) les solutions et suspensions colloïdales (à l'exclusion du soufre colloïdal) ;
 - 2°) les extraits végétaux obtenus par le traitement de mélanges de substances végétales ;
 - 3°) les sels et eaux concentrés obtenus par évaporation des eaux minérales naturelles.
4. Ne sont compris dans le n°30.06 que les produits suivants qui devront être classés dans cette position et non dans une autre position de la Nomenclature :
 - a) les catguts stériles, les ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales (y compris les fils résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire) et les adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies ;
 - b) les lamineuses stériles ;
 - c) les hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire ; les barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non ;
 - d) les préparations opacifiantes pour examens radiographiques, ainsi que les réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient et qui sont des produits non mélangés présentés sous forme de doses ou bien des produits mélangés, constitués par deux ingrédients ou davantage, propres aux mêmes usages ;

- e) placebos et trousse pour essais cliniques masqués (ou à double insu), destinés à être utilisés dans le cadre d'essais cliniques reconnus, présentés sous forme de doses, même contenant des médicaments actifs ;
- f) les ciments et autres produits d'obturation dentaire ; les ciments pour la réfection osseuse ;
- g) les trousse et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence ;
- h) les préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, d'autres produits du n° 29.37 ou de spermicides ;
- ij) les préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant pour certaines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps et les instruments médicaux ;
- k) les déchets pharmaceutiques, c'est-à-dire les produits pharmaceutiques impropres à leur usage initial en raison, par exemple, du dépassement de leur date de péremption ;
- l) les appareillages identifiables de stomie, à savoir les sacs, coupés de forme, pour colostomie, iléostomie et urostomie ainsi que leurs protecteurs cutanés adhésifs ou plaques frontales.

Notes de sous-positions.

1. Au sens des n°s 3002.13 et 3002.14, on considère :
 - a) comme produits non mélangés, les produits purs, que ces composés contiennent ou non des impuretés ;
 - b) comme produits mélangés :
 - 1) les solutions aqueuses et les autres solutions des produits du paragraphe a) ci-dessus ;
 - 2) les produits des paragraphes a) et b) 1) ci-dessus additionnés d'un stabilisant indispensable à leur conservation ou à leur transport ;
 - 3) les produits des paragraphes a), b) 1) et b) 2) ci-dessus additionnés d'autres additifs.
2. Les n°s 3003.60 et 3004.60 couvrent les médicaments contenant de l'artémisinine (DCI) pour administration par voie orale associée à d'autres ingrédients pharmaceutiques actifs, ou contenant l'un des principes actifs suivants, même associés à d'autres ingrédients pharmaceutiques actifs : de l'amodiaquine (DCI) ; de l'acide artélinique ou ses sels ; de l'arténimol (DCI) ; de l'artémotil (DCI) ; de l'artémether (DCI) ; de l'artésunate (DCI) ; de la chloroquine (DCI) ; de la dihydroartémisinine (DCI) ; de la luméfantine (DCI) ; de la méfloquine (DCI) ; de la pipéraqine (DCI) ; de la pyriméthamine (DCI) ou de la sulfadoxine (DCI).

N° de position	N.T.S.	Désignation des marchandises	US	Droits et Taxes UEMOA			PC
				DD	RS	PCS	
30.01		Glandes et autres organes à usages opothérapeutiques, à l'état desséché, même pulvérisés ; extraits, à usages opothérapeutiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions ; héparine et ses sels ; autres substances humaines ou animales préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques non dénommées ni comprises ailleurs.					
	3001.20.00.00	Extraits de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions	kg	0	1	0,8	0,5
	3001.90.00.00	Autres	kg	0	1	0,8	0,5

N° de position	N.T.S.	Désignation des marchandises	US	Droits et Taxes UEMOA			PC
				DD	RS	PCS	
30.02		Sang humain ; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic ; antisérums, autres fractions du sang et produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique ; vaccins, toxines, cultures de micro-organismes (à l'exclusion des levures) et produits similaires ; cultures de cellules, même modifiées.					
		Antisérums, autres fractions du sang et produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique :					
	3002.12.00.00	- Antisérums et autres fractions du sang	kg	0	1	0,8	0,5
	3002.13.00.00	- Produits immunologiques, non mélangés et ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail	kg	0	1	0,8	0,5
	3002.14.00.00	- Produits immunologiques, mélangés et non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail	kg	0	1	0,8	0,5
	3002.15.00.00	- Produits immunologiques, présentés sous forme de doses, ou conditionnés pour la vente au détail	kg	0	1	0,8	0,5
		Vaccins, toxines, cultures de micro-organismes (à l'exclusion des levures) et produits similaires :					
	3002.41.00.00	- Vaccins pour la médecine humaine	kg	0	1	0,8	0,5
	3002.42.00.00	- Vaccins pour la médecine vétérinaire	kg	0	1	0,8	0,5
	3002.49.00.00	- Autres	kg	0	1	0,8	0,5
		Cultures de cellules, même modifiées :					
	3002.51.00.00	- Produits de thérapie cellulaire	kg	0	1	0,8	0,5
	3002.59.00.00	- Autres	kg	0	1	0,8	0,5
		Autres :					
	3002.90.10.00	- Ferments	kg	0	1	0,8	0,5
	3002.90.90.00	- Autres	kg	0	1	0,8	0,5
30.03		Médicaments (à l'exclusion des produits des n°s 30.02, 30.05 ou 30.06) constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail.					
	3003.10.00.00	Contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits	kg	0	1	0,8	0,5
	3003.20.00.00	Autres, contenant des antibiotiques	kg	0	1	0,8	0,5
		Autres, contenant des hormones ou d'autres produits du n°29.37 :					
	3003.31.00.00	- Contenant de l'insuline	kg	0	1	0,8	0,5
	3003.39.00.00	- Autres	kg	0	1	0,8	0,5
		Autres, contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés :					
	3003.41.00.00	- Contenant de l'éphédrine ou ses sels	kg	0	1	0,8	0,5
	3003.42.00.00	- Contenant de la pseudoéphédrine (DCI) ou ses sels	kg	0	1	0,8	0,5

N° de position	N.T.S.	Désignation des marchandises	US	Droits et Taxes UEMOA			PC
				DD	RS	PCS	
	3003.43.00.00	- Contenant de la noréphédrine ou ses sels	kg	0	1	0,8	0,5
	3003.49.00.00	- Autres	kg	0	1	0,8	0,5
	3003.60.00.00	Autres, contenant des principes actifs contre le paludisme décrits dans la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre	kg	0	1	0,8	0,5
	3003.90.00.00	Autres	kg	0	1	0,8	0,5
30.04		Médicaments (à l'exclusion des produits des n°s 30.02, 30.05 ou 30.06) constitués par des produits mélangés ou non mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail.					
	3004.10.00.00	Contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits	kg	0	1	0,8	0,5
	3004.20.00.00	Autres, contenant des antibiotiques	kg	0	1	0,8	0,5
		Autres, contenant des hormones ou d'autres produits du n°29.37 :					
	3004.31.00.00	- Contenant de l'insuline	kg	0	1	0,8	0,5
	3004.32.00.00	- Contenant des hormones corticostéroïdes, leurs dérivés ou analogues structurels	kg	0	1	0,8	0,5
	3004.39.00.00	- Autres	kg	0	1	0,8	0,5
		Autres, contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés :					
	3004.41.00.00	- Contenant de l'éphédrine ou ses sels	kg	0	1	0,8	0,5
	3004.42.00.00	- Contenant de la pseudoéphédrine (DCI) ou ses sels	kg	0	1	0,8	0,5
	3004.43.00.00	- Contenant de la noréphédrine ou ses sels	kg	0	1	0,8	0,5
	3004.49.00.00	- Autres	kg	0	1	0,8	0,5
	3004.50.00.00	Autres, contenant des vitamines ou d'autres produits du n°29.36	kg	0	1	0,8	0,5
	3004.60.00.00	Autres, contenant des principes actifs contre le paludisme décrits dans la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre	kg	0	1	0,8	0,5
		Autres :					
	3004.90.20.00	- Sel de réhydratation orale (ORASEL)	kg	0	1	0,8	0,5
	3004.90.90.00	- Autres	kg	0	1	0,8	0,5
30.05		Ouates, gazes, bandes et articles analogues (pansements, sparadraps, sinapismes, par exemple), imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires.					
	3005.10.00.00	Pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive	kg	0	1	0,8	0,5
	3005.90.00.00	Autres	kg	0	1	0,8	0,5

N° de position	N.T.S.	Désignation des marchandises	US	Droits et Taxes UEMOA			PC
				DD	RS	PCS	
30.06		Préparations et articles pharmaceutiques visés à la Note 4 du présent Chapitre.					
	3006.10.00.00	Catguts stériles, ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales (y compris les fils résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire) et adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies ; laminaires stériles ; hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire ; barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non	kg	0	1	0,8	0,5
	3006.30.00.00	Préparations opacifiantes pour examens radiographiques ; réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient	kg	0	1	0,8	0,5
	3006.40.00.00	Ciments et autres produits d'obturation dentaire ; ciments pour la réfection osseuse	kg	0	1	0,8	0,5
	3006.50.00.00	Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	kg	0	1	0,8	0,5
	3006.60.00.00	Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, d'autres produits du n° 29.37 ou de spermicides	kg	0	1	0,8	0,5
	3006.70.00.00	Préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant pour certaines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps et les instruments médicaux	kg	0	1	0,8	0,5
		Autres :					
	3006.91.00.00	- Appareillages identifiables de stomie	kg	0	1	0,8	0,5
	3006.92.00.00	- Déchets pharmaceutiques	kg	0	1	0,8	0,5
	3006.93.00.00	- Placebos et trousse pour essais cliniques masqués (ou à double insu), destinés à un essai clinique reconnu, présentés sous forme de doses	kg	0	1	0,8	0,5